

Délibération n° 2018032902 : Approbation du Compte de Gestion 2017

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame Véronique LEONARDI, Maire :
Après s'être fait présenter par la 1ère Adjointe, Madame Muriel LOMER, le budget primitif et les décisions modificatives concernant l'exercice 2017 ;
Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ;
Considérant que toutes les RECETTES et les DÉPENSES sont justifiées, le Conseil municipal :

- DÉCLARE que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni remarque, ni observation, ni réserve de sa part.
- APPROUVE ce COMPTE DE GESTION 2017.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 12	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

Délibération n° 2018032903 : Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Véronique LEONARDI, Maire :
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;
Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 240 274.92€ ;

- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 240 274.92 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 240 274.92 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	125 210.62€
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement F	0.00 €
AFFECTATION = C	240 274.92 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	240 274.92 €
H Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 12	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

Délibération n° 2018032904 : Taux d'imposition pour l'année 2018

Afin d'équilibrer le Budget Primitif de Fonctionnement 2018, il a été décidé d'inscrire la somme de 360 000 € au produit des Contributions Directes (article 73111). Les bases d'impositions ont été notifiées le 22 mars 2018 via le portail internet de la gestion publique de la DGFIP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE DE NE PAS AUGMENTER ET D'APPLIQUER** les taux d'imposition pour l'année 2018 suivants :

Libellés :	<i>En 2016 pour mémoire</i>	<i>En 2017 pour mémoire</i>	Pour 2018 :
TAXE D'HABITATION	8,63	8,63	8,63
TAXE FONCIERE BATIE	24,38	24,38	24,38
TAXE FONCIERE NON BATIE	59,76	59,76	59,76

La présente délibération est adoptée à l'unanimité dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 12	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

Délibération n° 2018032905 : Adoption du budget primitif 2018

Madame Véronique LEONARDI, Maire, présente le Budget Primitif 2018 préparé par la Commission finances comme suit :

Sections :	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	691 910,00 €	1 067 357,00 €
Recettes	741 100,00 €	1 067 357,00 €

Solde prévisionnel de fonctionnement 2018 : (+) 49 190.00 €uros

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2018

La présente délibération est adoptée à l'unanimité dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 12	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

Délibération n° 2018032906 : Tarifs des salles et équipements communaux 2018

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année les tarifs de mise à disposition des salles communales ainsi que tous les équipements communaux est fixé par délibération. Toutefois au vu des consignes de sécurité et du plan Vigipirate en vigueur face à la menace terroriste et afin d'assurer un niveau de sécurité maximal à l'ensemble de la population dans le respect des libertés publiques, il convient de revoir et réglementer la mise à disposition des salles communales, notamment de celle de grande capacité d'accueil.

Ainsi toutes les mises à disposition font l'objet d'un contrat dont les tarifs sont fixés dans les conditions ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2018.

1. Tarifs des salles communales

(*) Il est rappelé que la mise à disposition des salles communales est gratuite aux associations de Saint Blaise du Buis répondant à l'intégralité aux critères suivants :

- 1- le siège de l'association est basé à St Blaise du Buis
- 2- l'intervenant est rétribué par l'association
- 3- l'association est ouverte aux Buissards et aux extérieurs
- 4- l'association est présente lors du forum
- 5- l'association communique dans les supports municipaux
- 6- l'association n'exerce pas d'activités lucratives
- 7- l'association ne fait pas de concurrence à autrui

Les associations Buissardes ne remplissant pas l'intégralité des critères sont rattachées aux associations extérieures.

		Salle La Sure Capacité d'acc. 70 pers. maxi
Associations Buissardes remplissant les critères (*)		Gratuit
Demandeurs domiciliés à Saint Blaise du Buis	1 jour	195 €
Associations Buissardes ne remplissant pas les critères (*) Associations extérieures	Jour suppl.	97 €
Demandeurs extérieurs à Saint Blaise du Buis	1 jour	500 €
Entreprises	Jour suppl.	250 €
Caution Locaux		300 €
Caution Propreté		50 €

		Salle Parménie Capacité d'acc. 50 pers. maxi.
Associations Buissardes remplissant les critères (*)		Gratuit
Demandeurs domiciliés à Saint Blaise du Buis	1 jour	180 €
Associations Buissardes ne remplissant pas les critères (*) Associations extérieures	Jour suppl.	90 €
Demandeurs extérieurs à Saint Blaise du Buis	1 jour	470 €
Entreprises	Jour suppl.	235 €
Caution Locaux		300 €
Caution Propreté		50 €

		Halle du Buis Maxi 400 pers.	Cuisine Halle du Buis
Associations Buissardes remplissant les critères (*)		Gratuit	Gratuit
Associations Buissardes ne remplissant pas les critères (*)	1 jour	500 €	140 €
	Associations extérieures	250 €	
Entreprises	1 jour	1000 €	200 €
	Entités ayant un caractère professionnel	500 €	
Caution Locaux		3000 €	
Caution Propreté		300 €	

Il est demandé un chèque d'acompte de 25 % du montant global du coût de la réservation qui s'effectue uniquement par signature d'un contrat. Toute annulation formulée au plus tard 15 jours avant la date fixée fera l'objet d'encaissement du chèque d'acompte.

En raison de l'entretien annuel des bâtiments communaux, aucune location ne sera possible entre le 14 juillet et le 27 août 2018. Les jours fériés, le 31 décembre et les jours de la semaine, les bâtiments ne peuvent être utilisés pour des locations.

En raison des difficultés pratiques liées au stationnement, à l'entretien des revêtements de sols, des locaux, le Conseil municipal ne prévoit pas de location de la Halle du Buis à titre individuel.

2. Tarifs des équipements communaux

Vaisselle (sur demande)	
Associations Buissardes remplissant les critères (*)	Gratuit
Demandeurs de St Blaise du Buis	
Autres	45 €

Mise à disposition du matériel (bancs et tables de 3 m)	
1 à 3 articles	10 €
4 à 6 articles	15 €
Plus de 6 articles	20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'appliquer tous les tarifs susvisés de mise à disposition des salles et équipements communaux, et ce de ce jour au **31 décembre 2018**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les contrats et conventions annuelles à intervenir dans le cadre de ces mises à disposition.

La présente délibération est adoptée à la majorité dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 11	OPPOSITION : 1 (Michel Thibier)	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------------------------------	----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affiché à la porte de la Mairie le 30/03/2018.

Le Maire,
Veronique LEONARD

